

Nouvelle école maternelle, le choix est fait !

Après de nombreuses réunions d'études et de réflexions, le Conseil Municipal vient de choisir le projet de la nouvelle école maternelle de Villieu-Loyes-Mollon. Retrouvez en pages intérieures, les premiers visuels de cet établissement tant attendu.

Conseil Municipal 21 nouveaux Élus



Groupe scolaire primaire de Villieu

Partant du principe que le droit d'expression doit être donné à tous, la municipalité a accepté (comme de plus en plus de communes), la constitution d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

Il s'agit d'un véritable Conseil Municipal constitué de jeunes, élus par vote à bulletin secret. C'est donc au Groupe scolaire que se sont déroulées les élections, vendredi 20 novembre dernier. Soixante huit candidats s'étaient présentés parmi l'ensemble des élèves de CE2, CM1 et CM2. Vingt et un d'entre eux sont devenus Conseillers Municipaux : 7 par niveau de classe.

Encadrés par les "grands" élus, ils auront la possibilité de faire connaître leurs points de vue sur des sujets comme : le sport, les loisirs, la communication, la vie quotidienne, la sécurité etc.

Un premier Conseil Municipal des Jeunes se tiendra courant décembre.

Le maire Eric BEAUFORT ses adjoints et conseillers, présentent toutes leurs félicitations à ces nouveaux jeunes élus.

15 - 17 janvier 2010



Trois journées décisives pour faire le plein d'infos et récolter des conseils adaptés à votre profil !

Un panorama exhaustif des formations proposées dans votre région vous est présenté : les cursus supérieurs courts, longs, en formation initiale ou en alternance, à la fac, en classes prépas, dans les grandes écoles de commerce ou d'ingénieurs ou encore au sein d'écoles spécialisées (communication, art, tourisme...). Des spécialistes de l'enseignement supérieur vous accompagnent dans votre orientation et vous éclairent sur les différentes filières d'études accessibles après votre bac. Côté vie active, les professionnels abordent avec vous l'aspect concret de leur métier et vous dévoilent les diplômés porteurs, les qualités requises, etc.

<http://www.letudiant.fr/etudes/salons/salon-letudiant-de-lyon.html>

Editorial



Eric BEAUFORT
Maire

Lors de la rédaction de ce désormais traditionnel édito, je me trouve dans le TGV me ramenant du congrès national des maires à Paris. Je m'y suis rendu accompagné de trois adjoints afin d'assister aux différents débats organisés par l'Association des Maires de France (AMF) et de visiter le salon des professionnels au service des collectivités.

Cet événement permet de prendre un maximum de contacts avec un grand nombre de fournisseurs et de partenaires en un seul lieu.

Parallèlement nous avons assisté à l'assemblée générale de l'AMF. Lors de cette assemblée, les intervenants de l'association ont justement soulevé les questions que se posent les communes et les communautés de communes concernant les réformes de la taxe professionnelle et des collectivités territoriales.

Le premier ministre, François FILLON, a ensuite présenté la vision du gouvernement et certaines adaptations possibles des textes de loi. Toutefois, il appartiendra à nos parlementaires d'être actifs dans les discussions à venir, la pérennité de nos institutions locales étant à ce prix.

Nous serons quant à nous très vigilants au maintien des prérogatives décisionnelles liées à la dépendance économique de nos communes.

Ces journées sont également l'occasion de rencontrer nos parlementaires et d'échanger avec les élus d'autres communes de France sur les enjeux et les problématiques de nos collectivités.

Nous espérons que les prochaines décisions gouvernementales ne remettront pas en cause le financement de nos investissements car, comme vous pourrez le constater, les projets prennent forme et notamment celui de l'école maternelle et du restaurant scolaire que vous découvrirez dans ce numéro.

Notre volonté de faire évoluer nos villages en améliorant régulièrement notre cadre de vie reste intacte.

Nous pourrions bien entendu échanger sur ces divers sujets et notamment le 9 janvier 2010 à partir de 18 h à l'occasion des vœux de la municipalité où vous êtes tous cordialement invités.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Nouvelle école maternelle

Ecoles Villieu Loyes Mollon

◀ Porche d'entrée du nouveau groupe scolaire. Une bonne intégration avec ce préau d'attente couvert qui marie avec harmonie nouveau et ancien bâtiment.

Une terrasse végétalisée permettra de restituer un peu de verdure à cet ensemble bâti. Elle pourra être le théâtre d'activités pédagogiques diverses.

Terrain de quads

Bruit et insécurité, voilà ce dont les promeneurs se plaignaient lorsqu'ils flânaient sur les chemins forestiers. La raison principale était la présence, pourtant interdite, d'engins motorisés.

Une décision concertée

Après plusieurs rencontres, réunions, discussions, débats entre les propriétaires de ces engins, la société de chasse, l'association Xtrem Quad 01, le voisinage, les différents acteurs de la protection de l'environnement (ONF, SBVA, UPRA, CREN) et un groupe de travail d'élus, le Conseil Municipal a adopté la solution qui consiste à créer un terrain d'entraînement sur lequel les pilotes de quads et autres motos cross pourront pratiquer leur passion en toute légalité.

Réservé aux licenciés

C'est donc sur le terrain situé entre l'autoroute (A42) et la rivière d'Ain, lieu connu sous le nom de "Marais Suisses", que l'association Xtrem Quad 01 s'installera. Son ambition est de faire de cette parcelle, un vrai site homologué pour la pratique de ce sport. Ainsi, elle s'obligera, car c'est son souhait, à ne recevoir que des pilotes licenciés FFM (Fédération Française Motocyclistes), gage d'une pratique sérieuse, d'un état d'esprit sportif et d'un comportement responsable.



"L'accès au terrain d'entraînement sera réservé uniquement aux membres de l'association et à leurs invités" nous explique Kévin ROUVIERE, Président de Xtrem Quad 01. Et d'ajouter : "Des travaux de clôture seront entrepris très rapidement pour rendre le site sécurisé et affirmer son usage privé", "en accord avec la Société de chasse, l'usage du terrain sera partagé afin que nous puissions cohabiter ensemble."



Si vous souhaitez obtenir des informations sur cette association contactez son président : rouveriekevin@yahoo.fr

ONF : Office National des Forêts
SBVA : Syndicat Basse Vallée de l'Ain
UPRA : Union des Pêcheurs de la Rivière d'Ain
CREN : Conservatoire Régional des Espaces Naturels

■ Une préparation longue mais nécessaire

Huit mois ont été nécessaires pour étudier, visiter, budgéter et élaborer un cahier des charges afin d'établir le dossier de consultation. S'en est suivi quatre mois de procédures (appel d'offres, études comparatives et modifications diverses) pour enfin, prendre une décision. Validé lors du dernier Conseil Municipal, le choix du prestataire qui réalisera la construction de la nouvelle école maternelle, s'est porté sur l'entreprise ALHO.

■ Un site stratégique

Avec six salles de classe, une grande salle polyvalente, deux dortoirs, des bureaux, sans oublier les sanitaires et autres locaux techniques, la nouvelle école maternelle remplacera celle de Villeu et de Loyes. Le choix du site, entre le Centre Innovance et le Groupe scolaire primaire, a été motivé tout d'abord, par l'amélioration de la sécurité des enfants puis par la simplification des services et activités qui gravissent autour des écoles maternelles et primaires.

Une sécurité accrue : par le regroupement des enfants en un seul lieu, la diminution des transports scolaires et la suppression des transferts d'enfants à l'heure du déjeuner.

Les ATSEM (Agent Territorial Spécialisé en Ecole Maternelle), pourront exercer leurs activités et réaliser leurs tâches dans une meilleure coordination.

L'Association 3 Villages (A3V), qui assure la restauration des enfants, l'accueil et les activités périscolaires, disposera de moyens et de locaux mieux adaptés.

■ Un nouveau restaurant scolaire

D'une capacité de 80 couverts, il sera intégré au bâtiment et bénéficiera d'un éclairage naturel grâce ses deux façades entièrement vitrées. Equipé d'une cuisine neuve et conçu selon les dernières règles d'hygiène et de sécurité en vigueur, il permettra de faciliter le service du personnel et optimisera les conditions de restauration des enfants.

■ Un peu de verdure

L'emplacement et les besoins de cette nouvelle école maternelle ont donné lieu à une conception qui offre une particularité originale et non négligeable. Comme vous pouvez le voir sur l'illustration ci-dessus, la toiture du restaurant scolaire sera végétalisée. Cela offre l'avantage de reconstituer un coin de verdure au milieu de l'ensemble. Accessible, elle pourra donner lieu à des travaux pédagogiques que les enseignants ne manqueront pas d'élaborer sur des thèmes comme : les végétaux, les insectes, l'environnement et bien d'autres encore.

■ Une construction rapide et économique

Si cette nouvelle école est, depuis longtemps, attendue, elle sera vite réalisée. En effet, le type de construction choisi par l'équipe municipale est de conception dite "industrialisée". c'est-à-dire que l'ensemble



de la construction est composé de modules fabriqués en usine et assemblés sur place sur des fondations adaptées. Les finitions de ces modules étant réalisées lors de leur fabrication, ils sont livrés prêts à poser, d'où un gain de temps considérable. Seuls les habillages extérieurs sont à exécuter une fois le bâtiment assemblé. De plus, durant cette fabrication en usine, les travaux de terrassement et réseaux peuvent être exécutés et faire ainsi gagner encore quelques semaines. Cette technologie est également moins coûteuse, puisque les fabrications sont standardisées et que la construction est plus rapide et nécessite moins de main d'oeuvre.

Nous ne pouvons malheureusement pas encore annoncer de date de livraison car le permis de construire vient tout juste d'être déposé. Mais nous ne manquerons pas de vous tenir informé régulièrement de l'avancement de ce projet.

L'entretien de votre propriété
Espaces verts
Nettoyage des vitres
Nettoyage haute pression
Prestations de petit bricolage

Planet services
services à domicile

59 rue de l'église - Villieu
Tél: 04 74 61 34 75

Entreprise de maçonnerie
SARL **J - MÉNAND**
Rénovation - restauration

1049 avenue Charles de Gaulle
01800 Villieu-Loyes-Mollon
Fax : 04 74 61 25 75

04 74 61 02 85

Descollonges Régis
Maçonnerie Générale
(anciennement Paul Tarkin)

04 74 46 77 91
06 20 25 41 99
Chemin de Chavaigneux
01800 Villieu-Loyes-Mollon

Travaux neufs
et restaurations

Terrassement
murs de clôture
piscine, terrasse

AutoMaTec
PRÉSENCE

Portes de garage
Portails
Automatismes

04 74 46 33 92
01800 Méximieux

Décision préfectorale

L'usage de la salle des fêtes est interdit

Vous n'y croyez pas ? Et pourtant...

C'est bien se qu'il risque de ce passer si les dépôts de plaintes continuent d'arriver sur le bureau du Préfet. Lors de certaines soirées, la gendarmerie s'est rendue sur place suite à des appels téléphoniques du voisinage se plaignant d'une musique trop forte qui s'échappe par les portes laissées ouvertes, d'éclats de voix sans retenue de personnes sorties fumer ou prendre l'air.

En fin de fête, à l'heure du départ, claquement de portières, démarrages trop appuyés et coups de klaxon sont autant de nuisances insupportables pour les riverains.

Sachez qu'à chaque intervention des forces

de l'ordre, un rapport de police est établi et envoyé à la préfecture. Si cela se poursuit, le Préfet pourrait bien interdire purement et simplement l'usage de notre salle des fêtes. C'est pourquoi, le Conseil Municipal a établi un règlement d'utilisation afin de responsabiliser les locataires/organisateur de la salle pour le bon respect de la tranquillité du voisinage. Tout manquement à ce règlement entraînera des sanctions financières et pénales.

Seule une cohabitation respectueuse permettra d'utiliser encore quelques temps cette salle. Ne doutant pas de votre civisme, nous comptons sur votre compréhension.

Carré vert

Echo, éco-citoyen !

Des locataires indésirables !

A partir de mi-novembre s'installent de gros cocons blancs sur les pins de votre propriété : ce sont les chenilles processionnaires.

Les poils urticant de cet insecte, transportés par le vent, sont très allergènes pour l'Homme et les animaux domestiques. En mars-avril se déroule la migration des chenilles vers le sol ou "processions" qui accroît les occasions de contacts directs et multiplie le risque pour les personnes les plus fragiles (enfants, personnes âgées, insuffisants respiratoires...).

L'ONF propose d'intervenir entre décembre et février pour enlever manuellement les nids, puis les évacuer. Cette technique acrobatique, pratiquée par des équipes spécialisées cumule efficacité et préservation de l'environnement. Quel que soit le type de "traitement" les chenilles sont éradiquées pour une année seulement, et les cocons peuvent réapparaître à l'automne suivant si la saison est propice à l'espèce.

Cette intervention n'est pas gratuite, l'ONF s'engage à contacter les personnes concernées pour s'accorder avec elles sur le travail à réaliser ainsi que son prix. Une intervention coordonnée permettrait d'abaisser les coûts. Une fiche d'inscription sera disponible en mairie et envoyée à l'ONF en temps utile.

Un projet pour les 11-14 ans

Tu es fan de journalisme et tu aimes ta commune ? Alors rejoins-moi !

Je lance un projet : Créer un encart "spécial jeunes" dans le 3 en Ain. Tous les jeunes intéressés de 11 à 14 ans pourront écrire les articles qu'ils souhaitent comme : actualité, sport, musique, cinéma, un livre ou un écrivain... Peu importe.

Tu pourras même écrire quelques nouveautés concernant la commune que les "grands journalistes" auront oubliées de voir. Qui sait ! Tu seras peut-être le seul à avoir le scoop de l'année !

Pour me contacter afin d'en savoir plus, voici mes coordonnées :

Coraline GAILLARD

417 Grand Rue 01800 Mollon

Mon mobile : 06 77 29 14 05

Mon Email : gaillardcoraline@hotmail.fr

Alors, qu'attends-tu ?

Sirène d'alerte



Maintenant je sonne à toutes heures !

Depuis le 01/01/2009, la sirène d'alerte sur le toit de la mairie retentit à toute heure du jour et de la nuit. Le nombre d'accidents serait-il en forte hausse ? Non, rassurez-vous. C'est la nature des interventions qui a changé.

Auparavant, le Centre de Première Intervention (CPI) de la commune n'était sollicité que pour les interventions de type incendie, accident sur voie publique et opérations diverses (inondations, destruction nids insectes etc.)

Aujourd'hui, nos sapeurs pompiers volontaires sont systématiquement sollicités sur toutes les interventions et notamment le secours à personne à domicile (environ 56 % des interventions à ce jour). Depuis le début de l'année 2009, le centre de premières

Agenda

Samedi 5 décembre

Fête des lumières - Comité des fêtes
place St-Pierre

Renseignements : Michel Bozzaco
06 13 86 67 53

12 - 13 décembre

Arbre de Noël - Dynamic club
Centre Innovance

Renseignements : Patricia TONI
04 74 34 78 75

Jeudi 17 décembre

Repas de Noël - Club rencontre
Centre Innovance

Renseignements : Michel VALLET
04 74 35 47 95

Jeudi 7 janvier 2010

Assemblée Générale et Tirage des rois
Club rencontre

Centre Innovance
Renseignements : Michel VALLET
04 74 35 47 95

Samedi 9 janvier 2010

Cérémonie des Voeux de la Municipalité
Le Conseil Municipal

Centre Innovance
Renseignements : Mairie 04 74 61 04 60

Mardi 19 janvier 2010

Carnet de voyage - Art et Culture
Auditorium

Renseignements : Sandrine LESPINASSE
08 77 78 78 53

Vendredi 29 janvier 2010

Assemblée Générale - Comité de jumelage
Auditorium

Renseignements : Claude FESTAZ
04 74 61 06 18

Samedi 30 janvier 2010

Loto - Amicale des pompiers
Centre Innovance

Renseignements : William BENCHILI
04 74 46 77 61

Dimanche 31 janvier 2010

Assemblée Générale - Mollon Omni Sport
Maison Pour Tous (MPTM)

Renseignements : Christian RIBOTTI
04 37 61 10 39

interventions a été sollicité à 169 reprises sur la commune de Villieu-Loyes-Mollon.

L'ensemble des personnels sont prévenus par un signal sonore émis sur leur "bip" individuel, mais la couverture du dispositif avec un seul relais pour les trois villages pose, pour le moment, un problème de transmission.

C'est pourquoi, les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) de Bourg-en-Bresse déclenche, par téléphone, le pied de sirène (Bip) et la sirène communale dès qu'une intervention est à faire.

C'est vrai, la gêne occasionnée est pénalisante, mais les vies sauvées, les dégâts matériels réduits et maîtrisés, la protection et le secours apportés aux personnes ne sont-ils pas plus importants encore ?

L'amicale des Sapeurs pompiers de Villieu-Loyes-Mollon remercie chaleureusement l'ensemble de la population pour l'accueil réservé à ses pompiers lors de la tournée des calendriers.